



Motion (art. 120 LGC)

Augmentation de la prime pour les frais professionnels des apprentis

L'article 14 alinéa 2 de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPr ci-après)¹ stipule que le montant de CHF 960.- destiné aux frais de formation professionnelle doit être révisé régulièrement.

Pour rappel, l'ensemble de la disposition est issu d'un compromis entre les député-e-s lors des débats sur l'adoption de la LVLFPr en 2009.

Destiné originellement au remboursement des primes d'assurance maladie, un consensus avait pu être trouvé en changeant l'affectation de ce montant en remboursement de frais professionnels. Ce consensus a permis d'éviter ainsi la suppression pure et simple de cette allocation².

Nonobstant le consensus trouvé, il faut rappeler que le montant fixé par les député-e-s pour les frais de formation (CHF 80.-) est inférieur à celui octroyé pour le remboursement de la prime d'assurance-maladie. En effet, considérant qu'environ 2/3 des apprentis ont 18 ans révolus et que la prime LAMAL moyenne jeunes adultes était de CHF 317.- en 2009³, les CHF 80.- octroyés sont bien en deçà du remboursement de la 1/2 prime d'assurance-maladie.

Cependant, selon l'article 14, alinéa 2 LVFPr, ce montant doit être «révisé **régulièrement** ». Le législateur n'a cependant pas prévu de mécanisme d'indexation particulier. Toutefois, malgré une tentative par le biais d'une initiative en 2011, le montant n'a toujours pas été révisé après...6 ans, ce qui laisse à penser que la révision de ce montant prévue par la Loi afférente est un leurre.

La présente motion a donc pour but de réviser le montant actuel de 960 francs par an et de le porter entre CHF 1'020.- et CHF 1'080.- par an, soit une augmentation entre CHF 5.- et CHF 10.- par mois. L'initiative parlementaire précitée ayant échoué car le montant proposé (CHF 1080.-/+CHF10.-) ne pouvait formellement être modifié au stade de sa prise en considération. Dès lors, il s'agit, dans la présente motion, de proposer une fourchette de l'augmentation.

Malgré la bonne santé de l'économie vaudoise, les salaires d'apprentis — et donc leur pouvoir d'achat — n'ont en effet que très peu progressé, la plupart d'entre eux ayant carrément stagné depuis de nombreuses années. Alors qu'en parallèle, les

¹RSV 413.01

²voir bulletin du Grand conseil, séance des 26/05/09, 02/06/09 et 09/06/09

³Rapport de minorité sur l'EMPL 112 sur la nLVLFPr, RC_MIN_112, 2009

entreprises formatrices ont reçu, dans le cadre des divers trains de mesures conjoncturelles du Conseil d'Etat, un soutien financier non négligeable pour la création ou le maintien de places de formation. De plus, le Conseil d'Etat, a, au mois d'août dernier, décidé de revaloriser le salaires des apprentis engagés par l'Administration cantonale⁴.

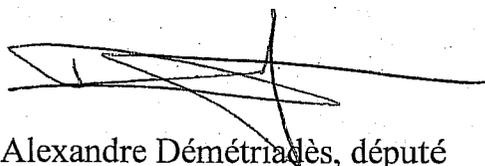
Dans ces conditions, une augmentation comprise entre CHF 60.- et CHF 120.- par an nous semble tant appropriée du point de vue du pouvoir d'achat des jeunes en formation que supportable, si ce n'est indolore, du point de vue des entreprises formatrices.

Pour le surplus, nous rappelons que cette mesure concernerait 17'000 apprentis de notre canton, à ces derniers s'ajoutent les apprentis des écoles des métiers ou qui suivent une filière professionnelle au gymnase. Au total, ce sont donc plus de 20'000 jeunes qui sont concernés.

Au vu de ce qui précède, les soussigné-e-s considère qu'il y a lieu de mettre en oeuvre la volonté du législateur de 2009 et donc de revaloriser ladite prime au sens de la présente motion.



Nicolas Rochat Fernandez, député



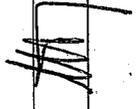
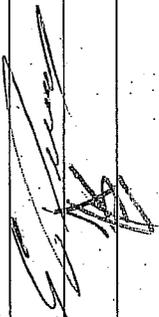
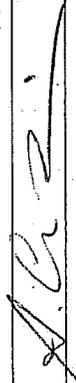
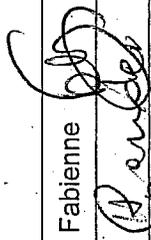
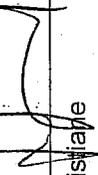
Alexandre Démétriadès, député

Le Sentier, le 13 septembre 2015

Renvoi en commission
Dvlpt souhaité

⁴Communiqué du BIC, 21 août 2015

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Aellen Catherine		Cherbuin Amélie	
Ansermet Jacques		Chevalley Christine	
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc	
Aubert Mireille		Christen Jérôme	
Baehler Bech Anne		Christin Dominique-Ella	
Ballif Laurent		Clivaz Philippe	
Bendahan Samuel		Collet Michel	
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	
Blanc Mathieu		Cretegny Gérald	
Bolay Guy-Philippe		Cretegny Laurence	
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	
Bory Marc-André		Debluè François	
Bovay Alain		Démétriadès Alexandre	
Brélaz Daniel		Desmeules Michel	
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne	
Buffat Michaël		Devaud Grégory	
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	
Cachin Jean-François		Donzé Manuel	
Calpini Christa		Ducommun Philippe	
Capt Gloria		Dupontet Aline	
Chapalay Albert		Durussel José	
Chappuis Laurent		Duvoisin Ginette	
Cherubini Alberto		Eggenberger Julien	
		Ehrwein Nihan Céline	
		Epars Olivier	
		Favrod Pierre-Alain	
		Ferrari Yves	
		Freymond Cantone Fabienne	
		Gander Hugues	
		Genton Jean-Marc	
		Germain Philippe	
		Glauser Alice	
		Glauser Nicolas	
		Golaz Olivier	
		Grandjean Pierre	
		Grobéty Philippe	
		Guignard Pierre	
		Haldy Jacques	
		Hurni Véronique	
		Induni Valérie	
		Jaccoud Jessica	
		Jaquet-Berger Christelle	
		Jaquier Rémy	
		Jobin Philippe	
		Jungclaus Delarze Suzanne	
		Kappeler Hans Rudolf	
		Keller Vincent	
		Kernen Olivier	

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Voilet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric